



ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL L'OUVERTURE DE DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES LORS D'UN EVENEMENT

Le Maire de Saint-Pé-de-Bigorre,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2016 relatif au règlement des débits de boissons dans le Département des Hautes-Pyrénées,
VU la demande en date du 23/02/2026 formulée par l'association dénommée Comité des Fêtes de Saint-Pé-de-Bigorre,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de l'évènement « Loto » qui aura lieu à la salle des fêtes, rue du Barry, à Saint-Pé-de-Bigorre le samedi 4 avril 2026 de 20h030 à minuit le 5 avril 2026, M. le Président du comité des fêtes Saint-Pé-de-Bigorre est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du 1^{er} groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- Boissons du 3^{ème} groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 2 : Sur la durée de l'évènement, le comité des fêtes de Saint-Pé-de-Bigorre est autorisé à installer une buvette en intérieur qui sera située dans la salle des fêtes communale.

Article 3 :

M. le Maire de Saint-Pé-de-Bigorre est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Argelès Gazost,
- M. le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost,
- Monsieur GAUTRE, Président de l'association Comité des Fêtes de Saint-Pé-de-Bigorre.

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre, le 24 mars 2026,

Le Maire,
Jean-Claude BEAUQUESTE,

